

Abo **Familles**

Donner des cours aux parents séparés pour éviter les conflits

Une nouvelle association de professionnels propose des consultations sur mesure et des cours en groupe afin de prévenir les séparations conflictuelles et de protéger les enfants.



[Sophie Simon](#)

Publié aujourd'hui à 07h30



Pour éviter des répercussions psychologiques importantes, mais aussi un coût financier pour la famille ainsi que la société, l'intervention doit être engagée suffisamment tôt.

GETTY IMAGES

Une séparation qui tourne mal et l'issue peut vite être dramatique, comme nous l'a rappelé récemment l'enlèvement de deux enfants à Thônex par un père qui s'était vu retirer son droit de garde. À Genève, quelque 1200 divorces sont prononcés chaque année. En cas de conflit, la machine judiciaire se met en route, avec ses limites et son tempo (*lire le témoignage ci-dessous*).

La jeune association Scopale ⁷ (Séparation et construction parentale autour de l'enfant) propose un autre mode de prise en charge de ces conflits, en amont. Cette association de professionnels regroupe en son sein plusieurs membres spécialisés, comme la Maison genevoise des médiations, l'association Astural, active dans l'éducation spécialisée, ou encore F-information, un espace d'accueil et d'orientation pour les femmes et les familles.

Prix cassés

Concrètement, elle propose deux nouvelles prestations. La première est composée de trois consultations avec un binôme médiateur-thérapeute de famille. Après ces trois rendez-vous, un minibilan est opéré afin d'orienter les parents pour la suite. Selon les situations, cela sera vers une médiation, un avocat, une thérapie, etc.

Ce système a déjà été testé par cinq familles. Une «petite participation financière» de 70 francs sera demandée pour les trois séances. «Cela ne couvre pas du tout la prestation, on a pu trouver des donateurs, essentiellement des fondations privées, pour subventionner la première année de fonctionnement, explique Camille Maulini, coprésidente de Scopale, avocate et membre de l'association des juristes progressistes. Il ne faut pas que l'aspect financier soit un frein.»

La deuxième prestation consiste en des cours pour parents séparés. Il s'agit de sept cours de deux heures, suivis en parallèle par les deux parents, chacun dans un groupe différent. Ils seront donnés par des spécialistes de la parentalité (pédiatres, etc.) pour un prix forfaitaire de 70 francs.

«Madame viendra le mardi soir et Monsieur le jeudi soir, illustre Katharina Schindler Bagnoud, coprésidente de Scopale, sociologue et directrice de l'École des parents. Cela permet une liberté d'expression des craintes, des doléances, de poser des questions. Il y aura beaucoup de jeux de rôles et de mises en situation.»

Quel mode de garde?

Des thèmes divers seront abordés, comme l'annonce de la séparation, à adapter en fonction de l'âge des enfants, ou la mise en garde contre des dommages collatéraux si l'enfant se voit transformé en justicier. «Ce ne sera pas que de la théorie, rassure Camille Maulini, il y aura des clés à appliquer.»

Les modes de garde seront abordés, sans qu'aucun soit privilégié. «Chaque famille doit trouver le mode qui fonctionne pour elle, il faut du sur-mesure. Il n'est pas immuable avec le temps, quand les enfants deviennent adolescents, cela peut changer. Il y a de plus en plus de demi-semaines que de semaines entières, et les tribunaux accordent souvent un week-end sur deux additionné d'une soirée en semaine, pour éviter de rester quinze jours sans se voir, c'est trop long.»

Les cours rendront aussi attentif à la problématique des affaires à transporter et du passage de relais, qui suppose un respect des horaires et des efforts de communication. «Les tribunaux se contentent de dire que c'est le dimanche soir en bas de l'immeuble. On va plus loin: c'est bien que les parents réussissent au moins à se dire bonjour. S'ils ne se parlent pas, cela montre le conflit.»

La sensibilisation recouvre aussi des aspects symboliques. «Est-ce que l'enfant ose dire qu'il a passé un super week-end avec son autre parent? interroge Katharina Schindler Bagnoud. Il peut se retrouver en conflit de loyauté.»

Le modèle de Cochem

La genèse du projet commence en 2017, lorsque des professionnels genevois entendent parler, lors d'un colloque aux Hôpitaux universitaires de Genève, d'un modèle allemand dit de Cochem, ou modèle de consensus, qui a l'air «fantastique». Il repose notamment sur la médiation, pour désengorger les tribunaux, et a déjà été testé avec succès dans les cantons du Valais et de Vaud. Un «groupe de gens motivés» se demande comment l'appliquer à Genève et l'adapte à la réalité cantonale.

«Il y a un coût psychologique et financier pour la famille, mais aussi pour la société.»

Katharina Schindler Bagnoud, coprésidente de ScopalE, sociologue et directrice de l'École des parents

L'idée de ce nouveau dispositif est d'intervenir le plus tôt possible, avant que le conflit se cristallise. «C'est un constat venu du terrain, explique Camille Maulini. On se dit souvent qu'on aurait dû rencontrer ces parents il y a des mois...»

Si l'intervention a lieu trop tard, «il y a un coût psychologique et financier pour la famille, mais aussi pour la société, plaide Katharina Schindler Bagnoud. Il y a l'engorgement des tribunaux, des enfants qui pourraient aller en thérapie à cause des répercussions sur leur construction. Statistiquement, par exemple, ces enfants ont moins de chances d'atteindre des études supérieures.»

«Genève a un tissu associatif très compétent pour réparer, observe Camille Maulini. Des prestations existent pour l'après, mais il manquait une pièce du puzzle au tout début des séparations.»

En plus de la prévention, il s'agit de croiser les regards de professionnels, c'est une approche interdisciplinaire. Il y a aujourd'hui peu de coordination entre un tribunal, un médiateur et un thérapeute saisis du même cas, par exemple. «C'est l'un des facteurs qui amènent à une errance des familles, qui arrivent vers les associations quand il y a déjà le feu!» regrette Katharina Schindler Bagnoud.

À noter qu'il y a une seule exception pour laquelle ScopalE ne sera pas compétente: les situations de violence.

Sophie Simon est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2011. Elle enquête notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le tourisme, la politique. Elle couvre aussi les rapports de la Cour des comptes et les arrêts du Tribunal fédéral. Elle est titulaire d'un master en journalisme du CELSA (Sorbonne). [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

1 commentaire